

Fiche 31 : les cancers et l'emploi

Présentation

Qu'est-ce que le cancer ?

Il existe un grand nombre de cancers différents pouvant se développer dans nos organes (cancers du sein, de la prostate, du poumon, de la peau, ...).

Dans chaque cancer, des cellules anormales se multiplient de façon incontrôlée et finissent par former une masse : c'est la tumeur cancéreuse qui va petit à petit envahir un organe ou une zone du corps.

Si les cellules cancéreuses se détachent de la tumeur d'origine pour voyager vers d'autres régions du corps, elles peuvent y développer des tumeurs secondaires appelées métastases. Il est préférable de traiter un cancer avant l'apparition des métastases, d'où l'importance du dépistage et du diagnostic précoce (dès l'apparition des premiers symptômes).

Quels sont les symptômes ?

Les signes généraux qui peuvent accompagner un cancer sont :

- une perte de poids inexpliquée,
- de la fièvre,
- de la fatigue sans cause particulière.

Des symptômes particuliers dépendent également du type de cancer, par exemple

- enrouement ou toux persistante (surtout chez les fumeurs et anciens fumeurs)
- difficultés à avaler (surtout chez les personnes qui fument et boivent de l'alcool)
- apparition spontanée d'hématomes (bleus)
- grosseur ou gonflement, n'importe où sur le corps
- modification ou apparition d'une tache pigmentée sur la peau
- blessure dans la bouche ou sur la peau qui ne guérit pas.

Aucun de ces signes et symptômes n'est automatiquement associé au cancer et ils peuvent accompagner de nombreuses autres maladies.

Quelles sont les causes ?

L'âge est le premier facteur de risque : plus l'on vit vieux, plus les cancers sont fréquents. Les principaux facteurs de risque évitables sont liés au mode de vie (tabac, obésité, abus d'alcool, exposition exagérée aux rayons ultraviolets...). Viennent ensuite, chez certaines personnes, des risques liés à la profession. Enfin, dans 5 à 10% des cas, l'hérédité peut favoriser le développement d'un cancer.

Dépistage du cancer

Un dépistage organisé permet de découvrir certains cancers (sein, gros intestin, col de l'utérus) à un stade très précoce, avant l'apparition des premiers symptômes. Plus un cancer est traité à un stade précoce, meilleures sont les chances de guérison et moins les traitements risquent d'être lourds et source de séquelles désagréables.

Traitements

Aujourd'hui, grâce aux progrès de la médecine, une majorité de malades peuvent être guéris, tous cancers confondus. Parmi les traitements, on retrouve la chirurgie, la chimiothérapie, la radiothérapie, les traitements dits « ciblés » et l'immunothérapie.

Le cancer et l'emploi

Le mot « cancer » a une connotation négative dans l'esprit collectif et engendre un sentiment de crainte.

Le cancer a des conséquences dans tous les domaines, y compris professionnels. Il implique, en général, une période d'absence liée à la maladie elle-même et aux traitements.

Néanmoins, il est possible, dans certains cas, de conserver une activité professionnelle pendant le parcours de soins. Prévoir un temps de travail flexible permettra au travailleur de pallier à une absence occasionnelle pour suivre son traitement. Le maintien de l'activité peut aussi se faire à temps partiel.

Il est parfois utile de sensibiliser les collègues aux conséquences de la maladie afin d'avoir des attentes cohérentes et ne pas demander au travailleur un comportement identique à celui qu'il avait avant sa maladie (si ce n'est plus possible).

Pendant la période de traitement ou lors de sa reprise de travail, le travailleur risque d'éprouver encore, pendant un certain temps, une fatigue liée aux effets du traitement sur le corps et dans certains cas, il continuera à devoir vivre avec des séquelles en lien avec la maladie.

Il est, par exemple, parfois constaté comme effets à court terme :

- ✓ la crainte d'une rechute (qui peut entraîner des troubles du sommeil, de l'anxiété, ...)
- ✓ des difficultés à se concentrer
- ✓ une perte ou augmentation de poids
- ✓ une perte d'appétit
- ✓ de la fatigue.

La personne sera considérée en situation de handicap si les séquelles ne disparaissent pas et qu'elles ont des conséquences sur l'exercice de son travail.

Recommandations

Il est, tout d'abord, intéressant de déterminer les conséquences à court terme du cancer sur l'activité professionnelle, mais aussi les séquelles à long terme. Les aménagements seront donc de nature variée, chaque type de cancer pouvant laisser place à différentes séquelles.

Pour tous les types de cancer, l'effet secondaire le plus courant est la **fatigue**. Elle peut rester présente des mois et parfois des années. Afin d'y remédier :

- Permettre le travail à domicile,
- Mettre à disposition une place de parking proche de l'entrée du bâtiment,
- Prévoir des pauses supplémentaires et/ou un espace de repos,
- Mettre en place un horaire flexible (temps de travail calculé sur une semaine, plage horaire fixe et variable, ...)
- Transférer temporairement le travailleur sur un poste de travail moins physique,
- Réduire le bruit dans l'environnement de travail,
- Laisser la possibilité de faire de l'exercice pendant le temps de pause,
- Revoir la répartition des tâches au sein du collectif de travail
- ...

Certains traitements diminuent temporairement les **défenses immunitaires** de la personne malade. Il est donc important d'instaurer de bonnes mesures d'hygiène.

L'une des séquelles possible du cancer est la **gêne respiratoire**. Si la personne souffre de difficultés respiratoires :

- Diminuer les efforts physiques
- Sièges assis-debout pour s'asseoir dès que possible
- Prévoir une pièce où il existe une possibilité de contrôler la température (éviter les températures extrêmes),
- Utiliser un humidificateur ou déshumidificateur pour optimiser l'air de la pièce.

Le traitement chirurgical comporte souvent l'enlèvement des ganglions. Ceci peut engendrer un **œdème** (gonflement) **et de la raideur au niveau de la zone opérée** :

- Permettre l'utilisation de vêtements de compression pour lutter contre le gonflement
- Mettre à portée de main le matériel
- Proposer des tabourets pour mettre les jambes en hauteur
- Ajuster la température.

La personne en traitement (chimiothérapie) peut également présenter des problèmes de **nausées et vomissements** :

- Rapprocher le poste de travail des toilettes
- Disposer d'un espace privé pour conserver des lingettes, un rince-bouche, ...

Il est également régulièrement constaté des effets à court terme :

- ✓ crainte d'une rechute (qui peut entraîner des troubles du sommeil, de l'anxiété, ...)
- ✓ difficultés à se concentrer
- ✓ perte ou augmentation de poids.

Aides et ressources

Plusieurs acteurs peuvent contribuer à la réflexion sur l'ajustement de la situation de travail d'une personne en situation de handicap.

LE BIEN-ETRE AU TRAVAIL

En matière de sécurité au travail, de prévention et de suppression des risques, d'adaptation de poste de travail (ergonomie de conception, de correction),... consultez vos Conseillers en prévention, dans le cadre du service interne ou du service externe de prévention et de protection au travail.

Il n'est pas toujours facile, ni pour le travailleur, ni pour l'employeur, d'aborder les problèmes liés au handicap ou à la maladie et leurs répercussions possibles sur le travail. Le conseiller en prévention-médecin du travail peut donc être un bon interlocuteur et/ou intermédiaire.

LES PROFESSIONNELS DE LA SANTE

Le travailleur est probablement entouré de professionnels qui peuvent le conseiller et conseiller l'entreprise. Il devrait pouvoir mettre son employeur (ou le médecin du travail, le tuteur, un collègue, une personne de confiance dans l'entreprise, ...) en contact avec ces professionnels.

LES MEDECINS CONSEILS (REPRISE PROGRESSIVE DU TRAVAIL)

Un travailleur en invalidité (c'est-à-dire absent pour maladie et indemnisé par sa mutuelle depuis plus d'un an) peut solliciter de son médecin conseil une reprise de travail à temps partiel. L'entreprise le rémunère alors au prorata des heures prestées.

UNE ASSOCIATION SPECIALISEE

Fondation contre le cancer

Chaussée de Louvain 479, 1030 Bruxelles

Tél : 02/ 736 99 99 - **Cancerinfo : 0800 15 801**

www.cancer.be

L'AGENCE POUR UNE VIE DE QUALITE

L'AVIQ peut :

- aider à mieux comprendre les difficultés du travailleur en situation de handicap
- aider à analyser la situation créée par le handicap au sein de l'entreprise – ce travail se fait en première ligne par des agents d'insertion professionnelle qui peuvent, si nécessaire,

faire appel à des ergonomes dans le cadre d'un projet pilote soutenu financièrement par le Fonds social européen,

- faire connaître des mesures d'adaptation et autres bonnes pratiques mises en œuvre par d'autres entreprises,
- mettre en relation avec des services généralistes ou spécialisés (centres de formation professionnelle, services d'accompagnement, services de soutien dans l'emploi, services conseil en aménagement des situations de travail, ...)
- aider à organiser le recrutement, l'accueil et l'intégration, le maintien à l'emploi de travailleurs en situation de handicap.

Administration centrale : Rue de la Riveline, 21 - 6061 Charleroi

Internet : <http://www.aviq.be/handicap>

Numéro vert (gratuit) : 0800/16 061

Courriel : info@aviq.be

Bureaux régionaux : voir fiche 0 Handicap et Emploi

Selon sa situation et ses besoins, le travailleur en situation de handicap peut avoir recours (sous certaines conditions) à :

- *Un bilan des aptitudes professionnelles et la précision d'un projet*

Si possible en concertation, les services de l'AVIQ, du FOREM, et/ou un opérateur d'orientation aideront la personne à réaliser un bilan de son parcours scolaire et professionnel ainsi que de ses compétences actuelles. Ils encadreront ensuite le candidat dans l'identification de pistes professionnelles pertinentes compte tenu du marché de l'emploi.

- *Des soutiens et aides spécifiques aux entreprises*

Les interventions financières de l'AVIQ sont soumises à une analyse préalable de la situation du travailleur sur base de critères d'admissibilité (notamment du degré de handicap). Cette démarche de reconnaissance ne peut se faire qu'à l'initiative du travailleur. Néanmoins, tout employeur peut solliciter le soutien d'un bureau régional de l'AVIQ pour être conseillé dans ses démarches d'ajustement d'une situation de travail.

- Stage de découverte en entreprise

L'objectif est ici de permettre à la personne d'appréhender les réalités d'un métier. Un ou plusieurs stages d'une semaine, non rémunérés, sont possibles.

- Formation

Le travailleur qui ne peut plus continuer son ancienne activité professionnelle peut envisager une reconversion : l'AVIQ propose différents cycles de formation en centre agréé. Elle propose aussi un contrat d'adaptation professionnelle, période de formation en entreprise. Dans les deux cas, le stagiaire perçoit des indemnités de formation.

Pour un travailleur qui ne peut accéder aux formations organisées pour ses collègues, même moyennant quelques adaptations des modalités de formation, les centres de formation peuvent proposer des modules de formation continuée.

- Tutorat

Intervention de 750 € par trimestre (pendant un maximum de six mois) pour l'entreprise qui désigne un tuteur chargé d'encadrer et d'accueillir un travailleur handicapé nouvellement engagé.

- Prime à l'intégration

Intervention de 25 % (pendant un an maximum) dans le coût salarial d'un travailleur qui n'a plus travaillé depuis au moins six mois.

- Prime de compensation

Une intervention dans le coût salarial est accordée à l'entreprise pour compenser le coût supplémentaire éventuel des mesures qu'elle prend pour permettre au travailleur d'assumer ses fonctions, si ces mesures sont liées au handicap. Elle est accordée pour un maximum de cinq ans et est renouvelable.

- Intervention dans l'aménagement du poste de travail

L'AVIQ intervient dans les frais supplémentaires d'adaptation ou d'acquisition de matériel spécifique, en fonction du handicap du travailleur.

Bibliographie

Associations

www.cancer.be: Fondation contre le Cancer (association belge)

<https://www.ligue-cancer.net/>: La Ligue contre le cancer (association française)

Sites internet

<http://www.e-cancer.fr/>: Institut National du Cancer (organisme public français)

Fiche :

Talenteo -Travailleur avec un collègue atteint d'un cancer : <https://www.talenteo.fr/travailler-college-cancer-452/>

« Travailleur avec le cancer. Soutenir les employés atteints de cancer dans leur réinsertion professionnelle » : brochure de UICC et BUPA - [https://www.iccp-portal.org/sites/default/files/resources/UICC BUPA WorkingWithCancer French web Screen.pdf](https://www.iccp-portal.org/sites/default/files/resources/UICC_BUPA_WorkingWithCancer_French_web_Screen.pdf)